

Avril
2012

budgets 2012



A la réunion du conseil municipal du 20 mars, figuraient à l'ordre du jour l'affectation des résultats de l'année 2011, le vote des budgets primitifs 2012, etc.

Comptes administratifs 2011 votés à l'unanimité

- Budget communal: Le compte administratif dégage un besoin de financement de la section d'investissement de 35 955,26 € et un excédent de fonctionnement de 109 925,83 € qui a été affecté en totalité à la section investissement du budget primitif 2012.
- Budget annexe de l'eau: Le compte administratif dégage un excédent d'investissement de fonctionnement cumulé de 25 712,28 € qui a été réparti comme suit : 7 857,50 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et 17 854,78 € affecté en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2012.

Budgets primitifs 2012 votés à l'unanimité sans augmentation du taux des 3 taxes communales.

- Budget communal: Le conseil municipal adopte le budget communal s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 429 892 €. La section investissement est équilibrée à la somme de 199 587 € avec un virement de la section de fonctionnement de 21 801 €
- Budget annexe de l'eau: Le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau s'élevant en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 83 684 € et de 47 931 € pour la section investissement. Du 1er mars 2012 au 28 février 2013, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de l'eau pour les habitants de Saint Denis ; le prix du m3 d'eau reste inchangé à 0,97 € et l'abonnement à 45 €.
- Les taux d'imposition (part communale) pour 2012 sont identiques à ceux de 2011.
 - Taxe d'habitation à 15,00 %.
 - Taxe foncière - propriétés bâties à 20,91 %.
 - Taxe foncière - propriétés non bâties à 75,69 %.

Pour ce budget, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs municipaux.

Rappel des tarifs.

Transports scolaires (tarif demandé aux familles) : 60 € pour le primaire et 65 € pour le secondaire. Pour les familles de plusieurs enfants, la réduction s'applique dès le 2^{ème} enfant soit 32,50 € pour le primaire et le secondaire et 10 € à partir du 3^{ème} enfant. La commune prend en charge la différence entre le tarif demandé par le Conseil Général et le versement effectué par les parents.

Garderie: 1 enfant (au mois), 17 € ; 2 enfants (au mois), 25 € ; 3 enfants (au mois), 31 € ; garderie occasionnelle : 1 enfant (à la journée), 3,5 € ; 2 enfants (à la journée), 5,5 € ; 3 enfants (à la journée), 6,5 €.

Gîte communal : week-end : 155 €, basse saison : 235 €, moyenne saison : 260 €, haute saison : 410 €, au mois (basse saison): 600 € ;

Salle polyvalente : avec cuisine : habitant de la commune - 170 €, association communale - 76 €, extérieurs à la commune - 360 € ; sans cuisine : habitant de la commune - 135 €, association communale - 46 €, extérieurs - 280 €.

A partir de janvier 2013, un forfait chauffage sera demandé aux loueurs particuliers; 25 KW seront offerts pour une location du week-end et le surplus de KW consommé sera facturé 0,15 € le KW.

Cimetière : 80 € pour les tombes et 160 € pour les caveaux.

Columbarium et jardin du souvenir : alvéoles - 350 € (10 ans), 700 € (20 ans), 1000 € (30 ans) et 75 € pour la taxe " jardin du souvenir".

Comité de rédaction

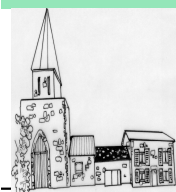
Séverine BOURGNON

Michelle MONDIT

Pascal CHAIGNEAU

François ENGELIBERT

site Internet : <http://saintdenisdesmurs.free.fr>
E-mail : saintdenisdesmurs@orange.fr



S
A
I
N
T
D
E
N
I
S
B
U
D
G
E
T
M
U
R
S

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 429 892 €

<u>Produits de service des domaines :</u> virement salaire budget annexe, agence postale communale, garderie, transports scolaires, etc.	45 080 €
<u>Impôts et taxes :</u> taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties (188 864 €), autres (33 324 €).	222 188 €
<u>Dotations et subventions :</u> dotations, compensation (les 3 taxes locales) et subventions versées par l'Etat, participation RPI Masléon,	147 636 €
<u>Autres recettes</u> Revenus des immeubles (gîte, salle polyvalente, logement de l'ancienne poste), produits exceptionnels.	14 988 €

Dépenses : 429 892 €

<u>Charges générales :</u> énergie, combustibles réparation voirie, fourniture (d'entretien, scolaires), entretien matériel, maintenance, assurance, achat petit matériel, etc.	143 481 €
<u>Charges du personnel :</u> rémunération du personnel, cotisations aux organismes	181 290 €
<u>Autres charges de gestion :</u> subventions versées aux associations, participations à différents organismes, indemnités des élus, transport scolaire, ordures ménagères, etc.	62 030 €
<u>Charges financières :</u> intérêts d'emprunt.	11 124 €
<u>Autres charges :</u> dépenses imprévues, dotations aux amortissements, etc.	10 166 €
<u>Virement</u> section investissement.	21 801 €

↪ Section d'investissement

Dépenses : 199 587 €

<u>Dépenses d'équipement</u> Travaux sur bâtiments, voiries, acquisitions diverses, logiciels, éclairage public, etc.	120 334 €
<u>Dépenses financières</u> Remboursement capital emprunt	45 039 €
<u>Résultat reporté année 2011</u>	34 214 €

Recettes : 199 587 €

<u>Recettes d'équipement :</u> Subventions (Etat, département):38380 €, prêt à taux bonifié CG : 4 600 €,	46 346 €
<u>Recettes financières :</u> Excédent de fonctionnement : 109 925 €, FCTVA : 11 594 €, dotations : 4 430 €.	125 949 €
<u>Recettes d'ordre</u> Virement de section de fonctionnement: 21 801 € et amortissement : 5491 €	27 292 €

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE EAU 2012

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 83 684 €

<u>Produits de service des domaines</u> Vente de l'eau (57 600 €), autres produits (5 400 €).	63 000 €
<u>Opération de transfert entre sections</u>	2 830 €
<u>Excédent antérieur reporté 2011</u>	17 854 €

Dépenses : 83 684 €

<u>Charges générales :</u> lampes, énergie, petit matériel, frais d'analyse, compteurs, etc.	29 422 €
<u>Charges du personnel</u>	26 000 €
<u>Charges financières :</u> intérêts emprunts	1 320 €
<u>Autres charges :</u> taxe agence de l'eau, dotations aux amortissements, etc.	18 942 €
<u>Virement</u> section investissement.	8 000 €

↪ Section d'investissement

Dépenses : 47 931 €

<u>Dépenses d'équipement (prévisions) :</u> groupe électrogène, achat pompe, extension réseau, connecteur et capteur UV.	40 064 €
<u>Dépenses financières :</u> remboursement capital emprunt (5 037 €), autres (2830 €).	7 867 €

Recettes : 47 931 €

<u>Recettes financières :</u> excédent de résultat reporté (15 420 €), FCTVA (2 712 €), excédent de fonctionnement (7 857 €) .	25 989 €
<u>Recettes d'ordre :</u> virement de section de fonctionnement (8 000 €), divers amortissements (13 942 €).	21 942 €

PRESENTATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT DE 2012

BUDGET DE L'EAU

- Achat matériel : pompe, capteur UV et connecteur, groupe électrogène : 10 650 €.
- Extension de réseau d'eau en prévisions: 29 414 € (dont 14 628 € de restes à réaliser de l'année 2011).

BUDGET PRINCIPAL

- Voirie : goudronnage de la voirie « Puy Mignon » et pourtour de la salle polyvalente (18 600 €), pancartes voirie et signalisation des rues (6 000 €).
- Electricité : Travaux électriques par le SEHV au « Puy Mignon » (6 300 €).
- Acquisitions diverses :
 - Rideaux salle polyvalente et salle de classe, bac pour livres bibliothèque : 1 700 €.
 - Etude et document d'urbanisme: 25 450 € et logiciels (cadastre, cimetière, création site internet) : 6834 €.
 - Programmeur chaudière mairie, échelle, nettoyeur vapeur, aspirateur gîte : 3 300 €.
 - Chariots (pour transporter les chaises et tables de la salle polyvalente) : 1 000 €.
 - Extincteurs : 300 €.
 - Cuve fuel à la gare (mise aux normes) : 2 500 €.

• Travaux:

- Toiture des vestiaires du terrain de pétanque et foot : 4 450 € et changement des fenêtres du local communal en face de l'église: 2 000 €.
 - Isolation des plafonds des bâtiments de l'école (10 000 €) et peinture de la salle de sieste (5 500 €).
 - Feux clignotants au virage du Chatenet : 2 600 €.
 - Fin du programme de l'extension et mise aux normes de la salle polyvalente : 12 000 €
 - Eclairage public : 10 200 €. Ce programme prévu en 2011 a été reporté en 2012. L'entreprise SPIE qui a le contrat de maintenance du réseau éclairage communal va vérifier tous les coffrets électriques pour les mettre aux normes et rénover certains lampadaires pour faire des économies d'énergie.
- Tous ces travaux sont possibles grâce à des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Département.

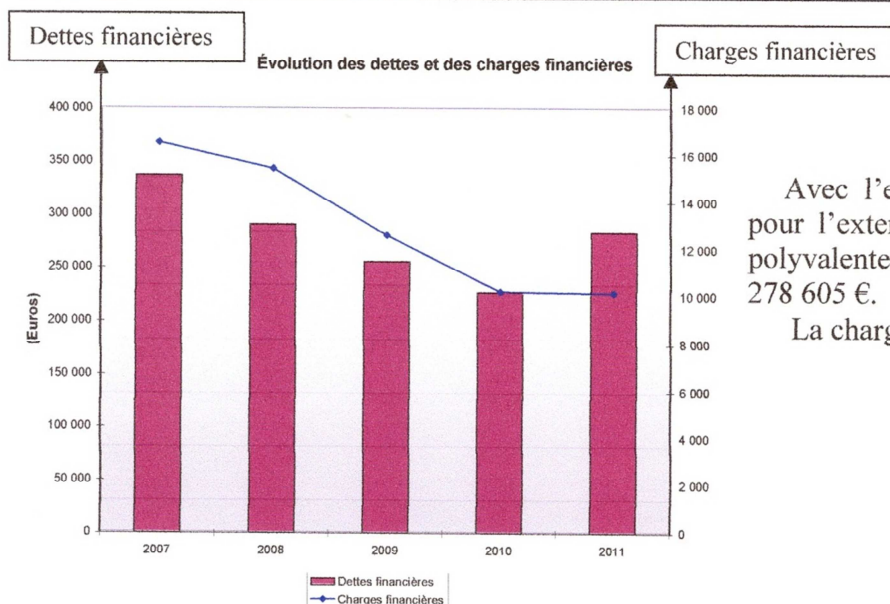
Tous ces chiffres correspondent au montant maximum affecté à chaque dépense et donc peuvent varier.

EVOLUTION DES BUDGETS SUR 3 ANS

	budget principal			budget annexe de l'eau		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
investissement	244 400	329 508	199 587	39 698	39 409	47 931
fonctionnement	408 122	405 805	429 892	62 091	82 698	83 684
total	652 522	735 313	629 479	101 789	122 107	131 615

Les subventions accordées aux associations communales sont reconduites pour un montant de 350 € chacune.

EVOLUTION DES DETTES ET DES CHARGES FINANCIERES.



Avec l'emprunt de 90 000 € contracté en 2011 pour l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente, la dette de la commune est passée à 278 605 €.

La charge financière s'est stabilisée à 10 889 €.

Ce document nous est fourni par le trésorier de St Léonard.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention entre les communes de Royères, Saint Denis des Murs, Eybouleuf, La Geneytouse et l'association « Comité de jumelage Aigues-Vives ».

- Décide de l'adhésion à l'A.D.A.C (Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités) pour une cotisation annuelle de 70,20 €.

- Suite au désengagement de l'Etat pour bénéficier de l'A.T.E.S.A.T (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire), le Conseil approuve la création de l'A.T.D (Agence Technique Départementale) de la Haute-Vienne par le Conseil Général et d'y adhérer pour bénéficier des services " Bâtiments et espaces publics", "informatique", " voirie et infrastructures".

- Décide de solliciter un prêt de 4600 € à taux bonifié par le Conseil Général auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 10 ans.

- Décide de maintenir la participation de la commune (2,50 € par enfant pour la journée, 1 € par enfant pour la demi-journée) aux séjours des enfants en centre de vacances, en voyage scolaire ou en CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement).

- Décide de ne pas augmenter les tarifs municipaux ni le taux des 3 taxes communales.

Informations :

Repas des aînés : 68 colis ont été commandés à l'épicerie de Masléon pour ceux qui n'ont pas pu venir au repas.

Syndicat Vienne Combade : Permanence du Commissaire enquêteur le 11 février et le 6 mars de 9h à 12h.

La dénomination des rues : Les panneaux et numéros de rue ont été livrés. Les habitants

concernés par la numérotation ont reçu un courrier les informant de venir retirer leur numéro à la mairie.

Document d'urbanisme : invitation de la population à une journée de réflexion et d'échanges proposées par le bureau d'études "Géoscope" le samedi 10 mars à partir de 9h30. Les personnes intéressées par le diagnostic réalisé sur les 4 communes peuvent le consulter en ligne sur un serveur extranet à l'adresse : <http://www.geoscope.fr/dtp4> et en mairie sous forme papier.

Classe découverte de Meschers : les élèves de l'école de Masléon ont envoyé une lettre de remerciement à M. le Maire pour la participation financière de la commune à la classe découverte.

Compétence voirie : les personnes présentes ne sont pas favorables à la prise de compétence « voirie » de la totalité des routes communales par la Communauté de Communes de Noblat. Elles craignent que le personnel et le matériel soient mis à disposition de la Communauté de Communes de Noblat sans pouvoir en disposer librement. Il serait plus difficile d'assurer les services de proximité auprès de la population.

Le service voirie et le service de l'eau gérés en régie permettent de financer l'emploi des 2 employés communaux avec une permanence les week-ends et les périodes de congés tout au long de l'année.

L'abandon de cette compétence compromettrait cet équilibre tant sur le plan économique que sur les services rendus à la population (maintien du matériel sur place pour l'entretien des espaces bourg, village et le déneigement).

Du nouveau

Permanence « Cyber Foyer » et « Point Information Jeunesse » à la mairie le samedi 12 mai de 10h à 12h dans le cadre de diffusion d'informations aux jeunes et de propositions d'activités, de projets, d'aide à la recherche d'emploi, de formations, etc...

Deux animateurs seront présents Grégory Mayaud concernant l'informatique et Séverine Jalouneix-Ouvrard pour l'information jeunesse.

Des dates à retenir :



• Début juin, pensez à vous inscrire au 5^{ème} concours de fleurissement à l'aide du bulletin ci-joint.

Samedi 12 mai et Dimanche 13 mai : organisation de la fête locale par le comité des fêtes

Samedi 12 mai

- **14h00 : concours de pétanque** ouvert à tous, doublette, inscription sur place à partir de 13h30.

- **15h00 : course cycliste.**

- **20h30 : repas dansant**, entrecôte- frites, ambiance assurée, 15 €

Réservation: 05 55 57 01 95, 05 55 57 01 70, 06 48

98 93 51.

Dimanche 13 mai

- **14h30 : jeux cyclistes** pour tous les enfants non licenciés de 4 à 14 ans, récompense vers 17h.

- **16h00 : spectacles et animations.**

Conteuse et maquilleuse.

Entrée gratuite.